



TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION D'UN CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ACTEURS DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS DE
L'UEMOA**



Les présents termes de référence s'inscrivent dans le cadre du recrutement d'un Consultant pour un projet d'élaboration d'un Code régional d'éthique et de déontologie des professionnels du Marché des Titres Publics de l'UEMOA (MTP) afin de renforcer les pratiques vertueuses sur ledit marché, gage de son développement harmonieux. Après un point sur les enjeux d'un Code d'éthique et de déontologie pour un marché financier ainsi que la justification de la mise en place dudit Code pour les professionnels du marché des titres publics de l'UEMOA, ces termes de référence mettent en exergue les modalités de réalisation du projet et les diligences spécifiques requises du Consultant à recruter.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les piliers fondamentaux du bon fonctionnement des marchés de capitaux portent notamment sur la transparence des opérations, mais surtout sur le comportement éthique des intervenants. En effet, ces éléments sont essentiels pour garantir l'intégrité et l'efficacité de ces marchés.

De façon générale, un comportement éthique de la part de tous les acteurs d'un marché financier peut favoriser une participation plus large, la protection des intérêts des clients, ainsi que davantage d'opportunités pour les professionnels de l'investissement et leurs entreprises. Un comportement éthique de la part des acteurs peut conduire à un niveau plus élevé de performance du marché.

En revanche, l'insuffisance ou l'absence de transparence ainsi que certains comportements des professionnels des marchés financiers tendant à la multiplication de pratiques contraires à l'éthique peuvent induire des conséquences préjudiciables à savoir notamment la perte de confiance des investisseurs, une hausse du coût de financement et de sérieux dysfonctionnements de ces marchés avec un impact négatif significatif sur les performances économiques à court et long termes.

Le Marché des Titres Publics de l'UEMOA a connu un essor important au cours des dernières années en devenant pour les Etats membres de l'Union une de leurs principales sources de financement. Les enjeux liés au développement harmonieux de ce marché imposent des exigences accrues en matière de supervision, de transparence et de régulation des pratiques professionnelles.

Dans ce contexte marqué par un besoin constant de développement du secteur financier pour une contribution significative au financement des économies de l'Union, le renforcement et le maintien de la confiance des investisseurs nationaux et internationaux, constituent une condition préalable et reposent largement sur la qualité éthique des acteurs et l'intégrité des processus de marché.

Sur le MTP, il est établi un code de bonne conduite à destination des Spécialistes en Valeurs du Trésor et des règles de déontologie édictées par certaines entités à l'endroit de leur personnel. Toutefois, il est à relever qu'il n'existe pas un Code unifié d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble des professionnels intervenant sur ce marché, notamment ceux en poste au sein des intermédiaires agréés (Banques et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation), des Sociétés de Gestion des OPCVM (SGO) et les agents des Trésors Nationaux en charge des opérations sur ce marché.

Sous ces considérations et dans une optique de renforcement de la crédibilité du marché régional des titres publics et d'harmonisation avec les meilleurs standards internationaux, il est envisagé d'élaborer un Code d'éthique et de déontologie pour les professionnels susvisés après un état des lieux dans l'Union et une revue des pratiques sur les marchés de référence.

II.OBJECTIF

1. Objectif général

Au regard de l'importance de ce projet, les présents TDR visent à recruter un Consultant ou Cabinet spécialisé afin de concevoir, sur la base d'un benchmark des meilleures pratiques internationales, un Code d'éthique et de déontologie applicable aux professionnels du marché des titres publics de l'UEMOA, tout en formulant des recommandations concrètes pour son opérationnalisation et application effective.

La mise en place de ce Code régional d'éthique et de déontologie dont le respect serait exigé de l'ensemble des professionnels vise essentiellement à :

- Renforcer l'intégrité et la transparence du marché : le premier objectif est de garantir un haut niveau de probité professionnelle dans les pratiques des intervenants (Trésors nationaux, Banques, SGI, SGO, Teneurs de comptes, Arrangeurs, investisseurs institutionnels...), en instaurant un référentiel normatif qui encadre les comportements attendus. Ce code devrait permettre de (i) prévenir les conflits d'intérêts ; (ii) lutter contre

les abus de marché (délit d'initié, manipulation de prix), (iii) promouvoir la transparence des opérations et (iv) garantir la confidentialité des opérations sensibles en ne les divulguant pas sans autorisation.

- Promouvoir une culture de responsabilité et d'exemplarité : ce Code contribuerait à instaurer une culture de responsabilité individuelle et collective, en érigeant l'éthique comme base de la conduite des opérations sur le marché. Ceci favoriserait des comportements professionnels irréprochables afin de renforcer le devoir de loyauté à l'égard des investisseurs, des émetteurs et des institutions publiques et de favoriser la redevabilité des professionnels vis-à-vis de leurs actes et décisions.
- Harmoniser les pratiques et renforcer la cohérence du cadre déontologique : dans un marché des titres publics intégré comme celui de l'UEMOA, l'existence de plusieurs pratiques et cultures professionnelles constituerait une contrainte pour le fonctionnement harmonieux du marché. La mise en place de ce Code vise à uniformiser les standards de conduite des professionnels du marché à l'échelle régionale afin d'instaurer des valeurs professionnelles communes.
- Renforcer la crédibilité du marché régional : l'existence d'un Code d'éthique et de déontologie sur le Marché des Titres Publics pourrait contribuer à renforcer sa crédibilité à l'échelle régionale et internationale en favorisant la confiance des investisseurs.
- Doter les Autorités de supervision et les Associations professionnelles d'un outil supplémentaire d'encadrement et de sanctions : la mise en place du Code unifié constituerait une base juridique pour les mécanismes de contrôle déontologique et l'instauration d'un cadre en cas de sanctions de comportements déviants des professionnels dudit marché.

2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission du Consultant consistera à :

- Réaliser une cartographie normative et institutionnelle des cadres éthiques et déontologiques existant sur le marché régional des titres publics.
- Identifier les lacunes du cadre existant éventuel dans la zone UEMOA.
- Mener un travail comparatif approfondi (benchmarking) sur les cadres éthiques et déontologiques adoptés dans les marchés de titres souverains d'économies émergentes de référence (Afrique du Sud, Nigéria, Maroc, Brésil, Inde, Turquie, Malaisie, etc.).

- Élaborer un projet structuré de Code d'éthique et de déontologie, articulé autour de principes directeurs (intégrité, probité, loyauté, équité, responsabilité), d'obligations spécifiques, de règles de prévention des conflits d'intérêts et de dispositifs de sanctions.
- Proposer un dispositif de mise en œuvre, incluant des mécanismes de sensibilisation, d'auto-régulation, de contrôle interne, de remontée aux organes de supervision et de sanctions en cas de manquements.

III.RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la mission, les livrables attendus sont les suivants :

- Un rapport de diagnostic de l'état des lieux du cadre juridique et institutionnel applicable à la déontologie sur le marché régional des titres publics de l'UEMOA.
- Un rapport de benchmark international, documenté et analysé, mettant en lumière les bonnes pratiques et dispositifs déontologiques adoptés dans au moins cinq (5) marchés émergents représentatifs.
- Un projet de Code d'éthique et de déontologie, assorti d'un préambule, de principes fondamentaux, d'un corps réglementaire détaillé et d'un dispositif de sanctions appropriées.
- Un guide de mise en œuvre destiné aux Etats membres de l'Union, aux acteurs du marché régional des titres publics et aux Autorités de régulation et de supervision, incluant notamment des modules de formation.
- Une note synthétique de présentation du Code, accompagnée d'une présentation PowerPoint pour un atelier de restitution et de validation.

IV.APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le Consultant adoptera une démarche méthodologique rigoureuse, fondée sur :

- Une revue exhaustive de la réglementation régionale du marché des titres publics, des chartes sectorielles existantes en matière d'éthique et déontologie.
- Des entretiens structurés avec les parties prenantes (Autorités de régulation, SVT, Banques, SGI, SGO, Trésors publics, Dépositaire Central, investisseurs institutionnels, etc.).
- Une analyse comparative approfondie (benchmark) avec des Codes de déontologie

applicable aux acteurs des marchés étrangers de référence.

- Une approche participative et inclusive pour l'élaboration du Code, avec l'organisation de séances de travail avec les acteurs.
- L'identification de leviers juridiques et opérationnels pour une application effective du Code.

V. LIVRABLES

Phases	Livrables
Phase 1	Rapport de diagnostic et benchmark international
Phase 2	Première version du Code et du guide d'application
Phase 3	Atelier de présentation et finalisation
Phase 4	Rapport final consolidé, version définitive du Code

VI. QUALIFICATIONS REQUISES ET EXPÉRIENCE

Le Consultant devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire de haut niveau (Master, Doctorat) en Droit des affaires, Finance, Economie ou tout autre discipline connexe.
- Expérience prouvée d'au moins dix (10) années dans les domaines de la réglementation des marchés financiers, de la Conformité, de la conception de codes d'éthique et déontologie, ou du conseil juridique.
- Disposer également d'une expertise technique solide dans les domaines, tels que les marchés de capitaux, la banque, la réglementation et la supervision financières, les infrastructures de marchés financiers.
- Une bonne connaissance du marché financier régional et obligataire de l'UEMOA, de son fonctionnement et de ses acteurs.



- Réalisations avérées en matière de rédaction de textes normatifs ou de référentiels déontologiques applicables aux acteurs financiers.
- Maîtrise des problématiques liées aux marchés de capitaux dans les pays en développement ou émergents.
- Bonne connaissance des institutions financières de l'UEMOA et de leur fonctionnement serait un avantage déterminant.
- Capacité à travailler en français, à rédiger des livrables de qualité, et à animer des ateliers au profit des acteurs du marché.

VII. DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

- **Durée de la mission** : Au vu de l'importance de ce projet et de son apport pour le MTP, la mission se déroulera sur six (6) mois, à compter de la date de signature du contrat de prestation de services avec le Consultant retenu.
- **Lieu** : Principalement à Dakar (UMOA-Titres), avec possibilités de missions ou d'ateliers dans d'autres États membres de l'Union.

VIII. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1. Présentation de l'offre

L'offre technique sera présentée en version électronique uniquement dans une clé USB et l'offre financière en version physique pour un (1) exemplaire, sous plis fermés et scellés. Les propositions techniques et financières seront placées dans des enveloppes différentes portant chacune le titre correspondant.

Une enveloppe comportant les deux (02) offres portera les mentions suivantes :

Au coin supérieur gauche :

OFFRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION D'UN
CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ACTEURS DU MARCHE DES TITRES
PUBLICS DE L'UEMOA



Au centre :

MADAME LE DIRECTEUR DE UMOA-Titres

BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE

5^{ème} ETAGE BUREAU 520

DE L'IMMEUBLE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO DE DAKAR

BP : 4709 DAKAR - RP - SENEGAL

NB : l'enveloppe comportant les deux (02) offres (technique et financière) ne doit porter aucune mention permettant d'identifier le soumissionnaire tel que le cachet, le logo, la signature ou le symbole du soumissionnaire.

2. Proposition technique

La proposition technique du soumissionnaire doit contenir les informations et/ou documents ci-après :

- La lettre de soumission de la proposition technique signée, conformément au modèle obligatoire en annexe 1 des présents termes de référence ;
- Une brève présentation du prestataire mettant en évidence son organisation, son ancienneté, son domaine d'intervention et éventuellement sa connaissance du marché financier régional et obligataire de l'UEMOA, de son fonctionnement et de ses acteurs ;
- Une note de compréhension des termes de référence en suggérant au besoin les améliorations nécessaires ;
- La méthodologie de la mission ;
- Le plan d'actions pour la réalisation de la mission et le chronogramme associé ;
- Le descriptif détaillé de trois (3) missions similaires réalisées par le prestataire, précisant les clients concernés et leurs contacts, la durée, les prestations effectuées, le budget et les résultats obtenus et les attestations de bonne fin d'exécution de missions ;
- Les curriculum vitae ainsi que les références du consultant et des éventuelles autres personnes ressources qui interviendront dans la mission. Ces références consistent en une

- description détaillée des interventions similaires et doivent comporter les noms des clients qui en ont bénéficié ;
- Tout document complémentaire jugé utile à l'expression de l'offre qui devra être rédigé en français.

3. Proposition financière

Le soumissionnaire devra fournir une lettre de soumission de l'offre financière conformément au modèle obligatoire en annexe 2.

L'offre financière doit mettre en évidence la valorisation des besoins estimatifs cités ci-dessus et doit parvenir à UT sous pli fermé. Elle doit être séparée de l'offre technique comme indiqué plus haut et être exprimée hors taxes en francs CFA. Elle devra inclure tous les frais nécessaires à la bonne conduite de la mission.

La langue de travail pour cet appel d'offres est le français. Toute offre formulée dans une langue autre que le français ne sera pas recevable.

Les prix seront fermes et non révisables. En cas de contradiction entre les montants en lettres et les montants en chiffres, les premiers feront foi. En cas de conflit entre le montant inscrit sur la lettre de soumission de l'offre financière et celui des devis assujettis, le montant de la lettre de soumission fera foi.

Toute prestation proposée par le soumissionnaire dans sa proposition et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire. Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

4. Groupement de consultants

En cas de groupement, les concernés doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

IX.ÉVALUATIONS DES OFFRES

UT se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres sera conduite en deux (2) phases :

1. L'analyse des propositions techniques, et ;
2. L'analyse des propositions financières.

Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées au soumissionnaire attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des soumissions, le commanditaire se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires vis-à-vis de :

- L'administration fiscale et de la sécurité sociale ;
- La réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Dans un premier temps, seules les propositions techniques seront ouvertes et examinées au regard des exigences définies dans les termes de référence. Ensuite, les propositions financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont atteint le score minimal de 70 points sur 100 seront ouvertes et analysées. Enfin, une synthèse des notes techniques et financières sera faite pour retenir le soumissionnaire le mieux disant.

1. Évaluation des propositions techniques

L'évaluation technique s'appuiera sur les critères suivants :

- La capacité organisationnelle et l'expérience du prestataire notamment ses références et son expérience en matière de maîtrise de la réglementation des marchés financiers, de la Conformité, de la conception de codes d'éthique et déontologie, ou de conseils juridiques (30 points) :
 - La présentation du prestataire, sa notoriété, et son organisation interne ; son expérience en rédaction de textes normatifs ou de référentiels déontologiques applicables aux acteurs financiers ;

- Le nombre de dossiers similaires traités appuyés des attestations de bonne exécution ;
- Les références du ou des intervenants : qualifications, diplômes ou expériences professionnelles en générale ;
- La conformité de l'approche méthodologique et du plan de travail aux termes de référence : (35 points) :
 - Dispositions prises pour réussir cette mission (coordination et processus qualité) ;
 - Compréhension de la mission, de la problématique et des objectifs visés ;
 - Chronogramme du ou des interventions ;
 - Approche participative ;
 - Description détaillée de la prestation, à savoir la méthodologie d'élaboration des présentations et la description des livrables.
- La connaissance du marché des titres souverains par adjudication et du marché financier sous régional, des acteurs et de l'environnement de la zone (35points).

Seules les propositions techniques qui auront totalisé un minimum de 70 sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière. Au cas où aucun des prestataires en lice n'obtiendrait le score minimal de qualification ci-dessus indiqué, UT se réserve le droit d'inviter à des négociations le prestataire qui aurait obtenu la note technique la plus élevée.

2. Comparaison des propositions financières

Les offres financières seront notées sur un total de 100 points. Seules les propositions financières relatives aux propositions techniques des soumissionnaires ayant présenté une réponse aux termes de référence seront ouvertes. Après la vérification de la régularité, les coûts ajustés feront l'objet de notation. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale de 100 points. Les autres propositions qualifiées auront une note financière (NF) calculée sur la base de la formule suivante :

$$NF = (PO/P) \times 100$$

Avec : PO = Prix de l'offre la moins disante retenue



P = Prix proposé par le soumissionnaire considéré

3. Notation totale

La note totale de chaque offre de services retenue sera calculée en additionnant :

- a. 80% des points obtenus pour l'offre technique ;
- b. Et 20% des points obtenus pour l'offre financière.

Les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de la note totale. Le prestataire retenu sera celui qui aura obtenu la note totale la plus élevée. Toutefois, avant l'attribution du marché, des négociations techniques et financières seront menées avec ce dernier en vue de parvenir à un accord sur tous les points. En cas d'échec des négociations, UT se réserve le droit d'engager des négociations avec le soumissionnaire classé deuxième. Le délai de négociation ne devrait pas excéder un (1) mois à compter de la date de notification provisoire au soumissionnaire, sauf accord préalable écrit de UT.

X. DATE ET LIEU DE DÉPOT DES OFFRES

Les offres devront parvenir au Siège de UMOA-Titres le lundi 25 juillet 2025 à 17H00 (heure de Dakar) au plus tard, délai de rigueur, à l'adresse ci-après :

UMOA-Titres

5^{ème} ÉTAGE BUREAU 520

DE L'IMMEUBLE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO DE DAKAR

BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE

BP 4709 DAKAR – SENEGAL



Les offres transmises dans les délais requis notamment par la poste, DHL (ou équivalent), ou Chronopost seront acceptées, le cachet de l'expéditeur faisant foi. Toutefois, aucune offre soumise par messagerie électronique ne sera acceptée.

XI. NOTIFICATION DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE L'OFFRE

Le soumissionnaire retenu sera informé avant l'expiration de la période de validité de son offre.

Les termes de la collaboration avec le soumissionnaire retenu seront régis par un contrat de prestation de services. Après l'attribution du marché, les autres soumissionnaires seront informés de l'issue de l'évaluation, par écrit, au soin du commanditaire.

XII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les demandes d'informations complémentaires doivent parvenir à UT au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, sous peine de rejet, à la discrétion du commanditaire. UT se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue hors délai.

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse mail suivante : administration@umoatitres.org

XIII. CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de la présente mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu notamment de :

- Garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par UT ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de sa mission ;
- N'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter les obligations mises à sa charge. En conséquence, même après la cessation du contrat, le soumissionnaire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans



avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de UT ;

- Prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit (le soumissionnaire répond entièrement des manquements en la matière) ;
- Restituer, sans délai à UT, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date d'approbation du rapport final, les documents, statistiques, rapports, données et autres informations qu'elle juge confidentiels.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission de la proposition technique (Indiquer le lieu et la date)

À l'attention de : MADAME LE DIRECTEUR de UMOA-Titres

Objet : Termes de référence pour le Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration d'un Code d'éthique et de déontologie des acteurs du Marché des Titres Publics de l'UEMOA

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une proposition technique pour la sélection d'un prestataire pour Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration d'un Code d'éthique et de déontologie des acteurs du Marché des Titres Publics de l'UEMOA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et reste valable pour une période minimale de trois (03) mois à compter de la date limite de réception des offres. Sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire Nom et titre du signataire



ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition financière (Indiquer le lieu et la date)

À l'attention de : MADAME LE DIRECTEUR de UMOA-Titres

Objet : Termes de référence pour le Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration d'un Code d'éthique et de déontologie des acteurs du Marché des Titres Publics de l'UEMOA

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la sélection d'un prestataire pour la conception et la rédaction du plan stratégique de UMOA-Titres pour un montant deFCFA HT/HD.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et reste valable pour une période minimale de trois (03) mois à compter de la date limite de réception des offres. Sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire Nom et titre du signataire